



**2021-10-04**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU**  
**MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 octobre 2021 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 535, Route 323, Namur, et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M. MARTIN MEILLEUR**  
**M. SÉBASTIEN DAUDLIN**

**M. GUY GAUTHIER**

**M. SÉBASTIEN DESORMEAUX**  
**M<sup>ME</sup> JOSÉE DUPUIS**

**FORMANT QUORUM** et siégeant sous la présidence du Maire, **M. GILBERT DARDEL**  
La Directrice générale/ Secrétaire-trésorière, **M<sup>ME</sup> MARIE-PIER LALONDE GIRARD** est aussi présente.

**Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.**

**ORDRE DU JOUR**

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal des séances du 13 et 22 septembre 2021
- Période de questions d'ordre général
- **Résolutions :**
  - Adoption du projet des prévisions budgétaires 2022 de la Régie intermunicipale du Parc industriel vert de Papineau
  - Demande auprès du Ministère des Transports du Québec l'installation d'afficheurs de vitesse
  - Embauche d'un pompier temps partiel – Monsieur Alexandre Lafleur
  - Appui au regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation
  - Embauche d'un surintendant du département de la voirie
  - Achat de sel de déglacage
  - Demande de commandite – Noël des enfants
  - Contrat pour la coupe d'arbres
  - Mandat à l'avocat propriété matricule 9384-56-7259
- **Finance :**
  - Approbation des comptes payables
- Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- État provisoire des recettes et des dépenses
- Rapport du maire
- Période d'intervention des membres du conseil
- Levée de la séance

\*\*\*\*\*

**2021-10-169    ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

**QUE**            L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

**2021-10-170    APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**CONSIDÉRANT** que la Directrice générale /Secrétaire-trésorière a remis copie du procès-verbal des séances du 13 et 22 septembre 2021, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

**QUE**            Le procès-verbal des séances du 13 et 22 septembre 2021 soit approuvé, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité



## PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

### **2021-10-171 ADOPTION DU PROJET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRE 2022 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL VERT DE PAPINEAU**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec, la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) doit transmettre son budget du prochain exercice financier à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence pour adoption avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet des prévisions budgétaires de l'année financière 2022 auprès des vingt-quatre (24) municipalités locales de la MRC de Papineau membres de l'entente intermunicipale concernant le PIRVP telles que présentées en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrale;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Les membres du conseil de la Municipalité de Namur adoptent les prévisions budgétaires 2022 de la Régie intermunicipale du PIRVP, conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec;

QUE La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

### **2021-10-172 DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - L'INSTALLATION D'AFFICHEURS DE VITESSE**

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec a fait l'installation d'afficheurs de vitesse dans plusieurs municipalités de la région ;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de faire la demande au Ministère des Transports du Québec pour l'installation de 4 afficheurs de vitesse sur les routes 323 et 315 ainsi que le chemin de Boileau ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE La directrice générale soit mandatée à faire parvenir une demande au Ministère des Transports du Québec pour l'installation de 4 afficheurs de vitesse sur les routes 323 et 315 ainsi que le chemin de Boileau.

Adoptée à l'unanimité

### **2021-10-173 EMBAUCHE D'UN POMPIER TEMPS PARTIEL – MONSIEUR ALEXANDRE LAFELUR**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Namur possède son propre service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT que le Directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité de Namur, Monsieur Alexandre Beaulieu-Hurteau recommande l'embauche de Monsieur Alexandre Lafleur à titre de pompier temps partiel ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le conseil accepte l'embauche de Monsieur Alexandre Lafleur au poste de pompier temps partiel sur appel pour la Municipalité de Namur.

Adoptée à l'unanimité

### **2021-10-174 APPUI AU REGROUPEMENT DE PROTECTION DES LACS DE LA PETITE-NATION**

CONSIDÉRANT que les Lacs de la Petite-Nation constituent un réservoir d'eau de quantité et de qualité exceptionnelles à moins de 2 heures d'Ottawa, La Capitale du Canada et de Montréal, la plus grande région métropolitaine du Québec, ces deux villes regroupant une population de 5, 385 millions;

CONSIDÉRANT que ces lacs, situés dans la MRC de Papineau, sont strictement affectés à la villégiature, la conservation, le récréotourisme, l'écotourisme et la foresterie;

CONSIDÉRANT que tout au long de ce bassin se retrouve un vaste réseau de baux miniers (claims) et que du forage y est en cours;

CONSIDÉRANT que dans un schéma d'aménagement révisé en 2018, la MRC n'a prévu aucune affectation pour l'industrie minière;



CONSIDÉRANT que l'extraction du graphite, le minéral principalement recherché, se fait par l'opération de mines à ciel ouvert de grandes dimensions qui posent un risque réel pour l'environnement et la qualité de vie de la population;

CONSIDÉRANT qu'il y a conflit d'usage entre l'exploitation minière et les vocations déterminées pour notre territoire par la MRC;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE La Municipalité de Namur appuie le Regroupement de Protection des Lacs de la Petite-Nation, qui est préoccupé par le risque que notre territoire devienne une région minière, et demande que les activités minières soient interdites dans les zones désignées par la MRC de Papineau comme étant réservées à la villégiature, au récréotourisme, à l'écotourisme et à la foresterie.

Adoptée à l'unanimité

#### **2021-10-175 EMBAUCHE D'UN SURINTENDANT DU DÉPARTEMENT DE LA VOIRIE**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-09-162 mandatant la directrice générale et le maire à entreprendre des démarches afin de combler le poste de surintendant à la suite de la vacance du poste;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner l'embauche de Monsieur Christian Demers à titre de surintendant à la voirie;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE L'embauche de Monsieur Christian Demers à titre de surintendant du département de la voirie soit entérinée;

QUE Le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat d'embauche.

Adoptée à l'unanimité

#### **2021-10-176 ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur doit se faire une réserve de sel de déglacage pour le déneigement ;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été déposées ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE Le conseil municipal accepte la soumission de la compagnie Sel du Nord au montant de 1 199.40 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

#### **2021-10-177 DEMANDE DE COMMANDITE – NOËL DES ENFANTS**

CONSIDÉRANT que Madame Véronique Carrière nous a fait parvenir une sollicitation pour un don pour le Noël des enfants ;

CONSIDÉRANT que cette organisation est pour les enfants de Namur ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QU' Un don de 350.00 \$ soit remis à Madame Véronique Carrière pour le Noël des enfants.

Adoptée à l'unanimité

#### **2021-10-178 CONTRAT POUR LA COUPE D'ARBRES**

CONSIDÉRANT que plusieurs arbres dans le Parc Caracole ainsi que dans le stationnement de l'hôtel de ville doivent être abattus ou émondés ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de SQ Entretien Paysager au montant de 2 525 \$ plus taxes ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le conseil accepte la soumission de SQ Entretien Paysager au montant de 2 525 \$ plus taxes pour l'abattage et l'émondage des arbres dans le Parc Caracole ainsi que dans le stationnement de l'hôtel de ville ;

Adoptée à l'unanimité



**2021-10-179 MANDAT A L'AVOCAT PROPRIETE MATRICULE 9384-56-7259**

CONSIDÉRANT que les occupants de la propriété matricule 9384-56-7259 contreviennent à certains règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un avocat afin de représenter la municipalité à la cour pour demander une ordonnance de nettoyage ;

Il est proposé par Madame Josée Dupuis

QUE M<sup>e</sup> Rino Soucy de la firme DHC Avocats soit et est mandaté pour représenter la Municipalité de Namur dans le dossier de la propriété matricule 9384-56-7259 ;

Adoptée à l'unanimité

**2021-10-180 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES**

CONSIDÉRANT que la Directrice générale/Secrétaire-trésorière atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 6 269.14 \$ apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 55 076.16 \$ apparaissant à la liste datée du 30 septembre 2021 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR**

**ÉTAT PROVISOIRE DES RECETTES ET DES DÉPENSES**

La Directrice générale / Secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil un état sommaire provisoire des recettes et des dépenses, tel que prescrit par l'article 176.4 du Code municipal du Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2021 ainsi qu'un état comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la présentation de l'état et selon les renseignements dont elle dispose et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice. Copie est remise à chacun des membres du conseil, pour étude et considération.

**RAPPORT DU MAIRE**

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**2021-10-181 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 20 h 05.

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Gilbert Dardel  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Pier Lalonde Girard  
Directrice générale, Secrétaire-trésorière